

Directions de l'Aménagement Urbain
Et de la Transition Ecologique
Direction du Patrimoine
JPB/CGG/GW/EQ

N°51/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société BCM Foudre d'une convention de vérification « Silver » de l'installation du système de protection contre la foudre sur le site de l'Hôtel de Ville pour l'année 2023.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2123-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n° 13 du 25 janvier 2021,

Considérant qu'il est nécessaire de faire contrôler annuellement l'installation de protection foudre à l'Hôtel de Ville dans le cadre des vérifications périodiques obligatoires dans les établissements recevant du public,

Considérant que la société BCM Foudre présente toutes les garanties pour réaliser ce contrôle et que sa convention est économiquement la plus avantageuse,

Considérant que le paiement s'effectuera à 30 jours, date de réception de la facture.

DECIDE

- **De signer** avec la société BCM Foudre, sise 444 rue Léo Lagrange, 59500 Douai, la convention jointe à la présente décision ;
- **De lui régler** la somme de 335 € HT, soit 402 € TTC ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 20 février 2023.

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **21 FEV. 2023**

Mis en ligne, le : **22 FEV. 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corinne TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société BCM Foudre d'une convention de vérification

Objet de l'acte : « Silver » de l'installation du système de protection contre la foudre sur le site de l'Hôtel de Ville pour l'année 2023

.....

Date de décision: 20/02/2023

Date de réception de l'accusé 21/02/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2023DECISION51

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230220-2023DECISION51-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 51.pdf (99_AI-095-219502770-20230220-2023DECISION51-AI-1-1_1.pdf)